



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03551

Numéro SIREN : 433 975 224

Nom ou dénomination : BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2014 sous le numéro de dépôt 2435

Fv 1

135 2551

Rogel

TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION



Entre

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

ET

BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS

En date du 11 février 2014

En accord entre les parties, les
présentes ont été reliées par le
procès ASSEMBLÉES R.C.
empêchant toute substitution ou
addition et sont seules signées
à la dernière page.

TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION DES SOCIETES - MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION DE FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR SES MODALITES - PRINCIPES DE VALORISATION.....	4
1.1	PRESENTATION DES SOCIETES.....	4
1.2	MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION.....	5
1.3	DATE DE REALISATION DE LA FUSION	5
1.4	COMPTES DES SOCIETES INTERESSEES RETENUS POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION.....	5
1.5	PRINCIPES DE VALORISATION	6
(A)	METHODE D'EVALUATION DES APPORTS	6
(B)	ABSENCE DE REMUNERATION DE LA FUSION.....	6
1.6	PROCEDURE.....	7
2.	FUSION PAR ABSORPTION DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS	7
2.1	CONSISTANCE DU PATRIMOINE DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS	7
2.2	DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF TRANSFERES	8
2.3	PRISE EN CHARGE DU PASSIF DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS.....	9
2.4	DETERMINATION DE L'ACTIF NET APORTE PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS	10
2.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	11
2.6	PROPRIETE ET JOUISSANCE	11
2.7	CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION	11
3.	ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX - BONI DE FUSION	13
3.1	ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX	13
4.	DISSOLUTION DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS	14
5.	REGIME FISCAL DE LA FUSION.....	14
5.1	AU REGARD DES DROITS D'ENREGISTREMENT	14
5.2	AU REGARD DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES	14
5.3	AU REGARD DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	16
5.4	PARTICIPATION-CONSTRUCTION	16
5.5	TAXES DIVERSES.....	16
5.6	OPERATIONS ANTERIEURES	16
6.	REMISE DE TITRES – POUVOIRS – ELECTION DE DOMICILE – LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE	17
6.1	REMISE DES TITRES ET CONSULTATION	17
6.2	POUVOIRS - ELECTION DE DOMICILE.....	17
6.3	LOI APPLICABLE - LITIGE	17

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- (1) **BPIFRANCE INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 4.709.520 euros, ayant son siège social au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, et dont le numéro unique d'identification est 433 975 224 RCS Créteil,

représentée par Monsieur Nicolas Dufourcq, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 11 février 2014,

ci-après dénommée "**Bpifrance Investissement**" ou l'"**Absorbante**",

D'UNE PART,

ET :

- (2) **BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS**, société par actions simplifiée au capital de 2.004.000 euros, ayant son siège social au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, et dont le numéro unique d'identification est 401 749 502 RCS Créteil,

représentée par Monsieur Bertrand Finet, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 11 février 2014,

ci-après dénommée "**Bpifrance Investissement Régions**" ou l'"**Absorbée**",

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE, DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. PRESENTATION DES SOCIETES - MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION DE FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR SES MODALITES - PRINCIPES DE VALORISATION

1.1 Présentation des sociétés

1.1.1 Bpifrance Investissement (Absorbante)

- (a) Bpifrance Investissement (anciennement dénommée CDC-Entreprises) est une société par actions simplifiée constituée depuis le 22 décembre 2000, pour une durée de 99 ans et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- (b) Bpifrance Investissement a pour objet principal :
 - la gestion de portefeuilles collectifs d'instruments financiers ;
 - la fourniture de services d'investissement et notamment du conseil en investissement ;
 - la gestion de portefeuilles individuels pour le compte des entités du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, de l'Etat ou de la Banque européenne d'investissement.
- (c) Son capital social s'élève à 4.709.520 euros, divisé en 470.952 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, réparties en :
 - 442.000 actions ordinaires ; et
 - 28.952 actions de préférence.
- (d) Bpifrance Investissement n'a pas émis de valeurs mobilières encore en circulation autres que les actions composant son capital social. Elle n'a pas fait, et ne fait pas d'offre au public d'instruments financiers.
- (e) Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.1.2 Bpifrance Investissement Régions (Absorbée)

- (a) Bpifrance Investissement Régions (anciennement dénommée FSI Régions) est une société par actions simplifiée constituée depuis le 24 juillet 1995 agréée en qualité de société de gestion de portefeuille auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- (b) Bpifrance Investissement Régions a pour objet principal :
 - la gestion de portefeuilles, individuels ou collectifs, d'instruments financiers pour le compte de tiers ;

- la prestation de services connexes à la gestion de portefeuilles, individuels ou collectifs, d'instruments financiers pour le compte de tiers ;
 - la recherche, l'étude, le conseil et l'évaluation en matière d'acquisition et de cession d'entreprises, de souscription, d'achat, de vente, d'apport de droits ou de titres permettant de devenir immédiatement ou à terme titulaire de titres représentatifs d'une quotité du capital des sociétés.
- (c) Son capital social s'élève à 2.004.000 euros, divisé en 835.000 actions de 2,40 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.
- (d) Bpifrance Investissement Régions n'a pas émis de valeurs mobilières autres que les actions composant son capital social. Elle n'a pas fait, et ne fait pas d'offre au public d'instruments financiers.
- (e) Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.1.3 Liens entre les sociétés

Les 167.034 actions de Bpifrance Investissement Régions représentant environ 20% de son capital social ont été cédées par Bpifrance Financement à Bpifrance Investissement le 11 février 2014 préalablement aux présentes.

En conséquence, Bpifrance Investissement détient à la date des présentes la totalité des actions de Bpifrance Investissement Régions.

1.2 Motifs et buts de l'opération

La présente opération de fusion (la "**Fusion**") s'inscrit dans le cadre plus général de la restructuration du groupe Bpifrance en vue de la simplification et la rationalisation financière, juridique et opérationnelle de ses structures, ainsi que la réduction de ses coûts de fonctionnement.

La Fusion permettra une meilleure lisibilité du groupe Bpifrance en diminuant le nombre des structures et permettra plus particulièrement de regrouper l'ensemble des activités d'investissement en capital au sein d'une société de gestion unique.

1.3 Date de réalisation de la Fusion

- (a) Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les parties ont expressément convenu que d'un point de vue juridique la Fusion prendra effet le 31 mars 2014 (la "**Date de Réalisation**"),
- (b) D'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, date d'ouverture des exercices en cours de l'Absorbante et de l'Absorbée (la "**Date de Prise d'Effet**").

1.4 Comptes des sociétés intéressées retenus pour établir les conditions de la Fusion

Compte tenu de la date de signature du présent traité de fusion et de la date d'arrêté des derniers comptes annuels de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Investissement Régions, des états comptables ont été établis au 31 décembre 2013 pour chacune des sociétés parties à la Fusion, selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'arrêté de leurs comptes annuels au 31 décembre 2012 et suivant la même présentation, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce.

L'état comptable établi au 31 décembre 2013 pour Bpifrance Investissement Régions a été arrêté par le Président de la société le 10 février 2014 et examiné par le conseil d'administration de la société le 11 février 2014 et figure en Annexe 1.4(a) aux présentes (les "**Comptes de Référence de l'Absorbée**").

L'état comptable établi au 31 décembre 2013 pour Bpifrance Investissement a été arrêté par le conseil d'administration de la société le 11 février 2014 et figure en Annexe 1.4(b) aux présentes (les "**Comptes de Référence de l'Absorbante**").

L'Absorbante et l'Absorbée sont convenues d'établir les conditions de la Fusion sur la base des Comptes de Référence de l'Absorbante et des Comptes de Référence de l'Absorbée, étant entendu que l'énumération figurant à l'article 2 ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non exhaustif, le patrimoine tant actif que passif de l'Absorbée devant être dévolu à l'Absorbante dans l'état où il se trouvera définitivement établi dans le cadre des comptes annuels qui seront clôturés et arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (le "**Bilan Définitif de l'Absorbée**").

Une fois les comptes annuels de l'Absorbante et de l'Absorbée définitivement clôturés, arrêtés et certifiés par les commissaires aux comptes, ils seront présentés aux associés de l'Absorbante pour approbation et permettront de déterminer les valeurs définitives des éléments d'actif et de passif apportés, de la valeur nette apportée, et des engagements hors bilan qui existeraient à cette date.

Toute variation qui serait constatée entre le montant de l'actif net tel qu'il ressort des Comptes de Référence de l'Absorbée et le montant de l'actif net tel qu'il ressortira du Bilan Définitif de l'Absorbée se traduira, au niveau de l'Absorbante, par un ajustement du montant du boni de fusion visé à l'article 3.1.2 ci-après.

Enfin, il est précisé que les états comptables arrêtés au 31 décembre 2013 par les deux sociétés, ainsi que les comptes annuels approuvés des exercices 2011 et 2012 et les rapports de gestion y afférant, seront mis à la disposition des associés de Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce.

1.5 Principes de valorisation

(a) Méthode d'évaluation des apports

La Fusion constituant une opération de restructuration interne, conformément au règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004, les apports réalisés au titre de la présente Fusion sont valorisées à la valeur comptable.

(b) Absence de rémunération de la Fusion

Bpifrance Investissement détenant, à la date des présentes, la totalité des actions de Bpifrance Investissement Régions, la présente opération constitue une fusion-renonciation intégrale.

En conséquence, il n'y aura lieu ni à augmenter le capital de Bpifrance Investissement en rémunération de la fusion de Bpifrance Investissement Régions, ni à l'échange des actions de Bpifrance Investissement Régions contre des actions de Bpifrance Investissement, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, ni corrélativement à la détermination d'un rapport d'échange entre les actions de Bpifrance Investissement Régions d'une part, et les actions de Bpifrance Investissement d'autre part.

1.6 Procédure

- 1.6.1** Le conseil d'administration de chacune des sociétés Bpifrance Investissement et de Bpifrance Investissement Régions a, à la date de ce jour, arrêté les termes du présent traité de Fusion conformément à l'article R. 236-1 du Code de commerce et à leurs statuts.
- 1.6.2** Conformément à l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y a lieu ni à approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Bpifrance Investissement Régions et de Bpifrance Investissement, ni à l'élaboration des rapports mentionnés aux articles L. 236-9 et L. 236-10 du Code de commerce.
- 1.6.3** La Fusion a été soumise pour information et consultation au comité d'entreprise de Bpifrance Investissement le 12 novembre 2013 et le 20 décembre 2013, et ce dernier a rendu son avis le 20 décembre 2013.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

2. FUSION PAR ABSORPTION DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS

2.1 Consistance du patrimoine de Bpifrance Investissement Régions

Bpifrance Investissement Régions transmet à Bpifrance Investissement, à titre de Fusion, ce qui est accepté par Bpifrance Investissement, l'intégralité des éléments actifs et passifs composant son patrimoine, étant précisé :

- que les actifs apportés à Bpifrance Investissement et les passifs pris en charge par elle, sont ceux compris dans le patrimoine de Bpifrance Investissement Régions à la Date de Réalisation ; ces actifs et passifs tels que décrits et énumérés ci-après à titre provisoire, sont basés sur les Comptes de Référence de l'Absorbée ;
- que la Fusion prendra effet juridiquement à la Date de Réalisation ;
- que, d'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion prendra effet à la Date de Prise d'Effet et que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations actives et passives, effectuées par Bpifrance Investissement Régions à compter de la Date de Prise d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront exclusivement au profit ou à la charge de Bpifrance Investissement et considérées comme accomplies par Bpifrance Investissement, d'un point de vue comptable et fiscal, depuis la même date ; ce qui précède a pour conséquence que les données financières de Bpifrance Investissement Régions seront reprises dans les comptes annuels de Bpifrance Investissement à compter du 1^{er} janvier 2014. Le dernier exercice comptable de Bpifrance Investissement Régions prendra pour cette raison fin au 31 décembre 2013 ;
- que l'énumération qui va suivre est par principe non limitative, la présente Fusion constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs composant le patrimoine de Bpifrance Investissement Régions ;
- que, du seul fait de la réalisation de la Fusion, et de la transmission universelle du patrimoine de Bpifrance Investissement Régions qui en résultera, l'ensemble des actifs et passifs de cette société seront transférés à Bpifrance Investissement dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

En outre, la Fusion est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions et moyennant les attributions stipulées ci-après.

2.2 Désignation et évaluation des éléments d'actif transférés

L'apport-fusion de Bpifrance Investissement Régions comprend l'ensemble des éléments d'actif de Bpifrance Investissement Régions à la Date de Réalisation, décrits ci-après à titre indicatif et provisoire sur la base des Comptes de Référence de l'Absorbée joints en Annexe 1.4 (b) :

2.2.1 Actif immobilisé

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles transférées par Bpifrance Investissement Régions sont constituées par :

ELEMENTS TRANSMIS	Val brute en euros	Amort / prov en euros	Val nette en euros
Autres immobilisations incorporelles	1 .136. 649,98	864.293,40	272.355,58

Lesdites immobilisations incorporelles sont transmises pour une valeur globale de : 272.355,58 euros

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles transférées par Bpifrance Investissement Régions comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	Val brute en euros	Amort / prov en euros	Val nette en euros
Autres immobilisations corporelles	147.607,09	3.379,79	144.227,30

Lesdites immobilisations corporelles sont transmises pour une valeur globale de : 144.227,30 euros

(c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières transférées par Bpifrance Investissement Régions comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	Val brute en euros	Amort / prov en euros	Val nette en euros
Autres titres immobilisés	147.665,98	43.081,24	104.584,74
Autres immobilisations financières	75.674,00	0	75.674,00

Lesdites immobilisations financières sont transmises pour une valeur globale de : 180.258,74 euros

2.2.2 Actif circulant

Les éléments d'actif circulant transférés par Bpifrance Investissement Régions comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	Val brute en euros	Amort / prov en euros	Val nette en euros
Avances, acomptes versés/commandes	44.612,26	0	44.612,26
Créances clients et comptes rattachés	1.645.335,07	217.623,75	1.427.711,32
Autres créances	731.725,42	0	731.725,42
Valeurs mobilières de placement	10.798.937,36	0	10.798.937,36
Disponibilités	230.903,66	0	230.903,66

Lesdits éléments d'actif circulant sont transmis pour une valeur globale de : 13.233.890 euros

2.2.3 Comptes de régularisation actifs

ELEMENTS TRANSMIS	Val brute en euros	Amort / prov en euros	Val nette en euros
Charges constatées d'avance	34.610,79	0	34.610,79

Lesdits comptes de régularisation actifs sont transmis pour une valeur globale de : 34.610,79 euros

LES ACTIFS TRANSFERES PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS S'ELEVENT DONC A UN MONTANT GLOBAL DE : 13.865.342,43 euros

2.3 Prise en charge du passif de Bpifrance Investissement Régions

La Fusion de Bpifrance Investissement Régions est consentie et acceptée moyennant prise en charge par Bpifrance Investissement, en l'acquit de la société Absorbée, de l'intégralité de son passif, décrit ci-après à titre indicatif et provisoire sur la base des Comptes de Référence de l'Absorbée joints en Annexe 1.4 (b) :

2.3.1 Provisions

ELEMENTS TRANSMIS	En euros
Provisions pour risques	0
Provisions pour charges	681.303,00

Le montant global des provisions s'élève à un montant de : 681.303,00 euros

2.3.2 Dettes

ELEMENTS TRANSMIS	En euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.832.183,96
Dettes fiscales et sociales	3.171.940,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21.816,25
Autres dettes	45.414,64

Le montant global des dettes s'élève à un montant de : 5.071.355,82 euros

LES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT S'ELEVENT DONC A UN MONTANT DE : 5.752.658,82 euros

2.4 Détermination de l'actif net apporté par Bpifrance Investissement Régions

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs sont apportés par Bpifrance Investissement Régions
pour une valeur de : 13.865.342,43 euros
- le passif pris en charge par Bpifrance Investissement s'élève à
la somme de : 5.752.658,82 euros

L'ACTIF NET TRANSFERE PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS S'ELEVE DONC A 8.112.683,61 euros

2.5 Engagements hors bilan

Bpifrance Investissement bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par Bpifrance Investissement Régions au titre des biens et droits transférés, et se substituera à Bpifrance Investissement Régions, et sera seule tenue, le cas échéant, dans la charge des engagements donnés par cette dernière au titre des biens et droits transférés.

2.6 Propriété et jouissance

2.6.1 Bpifrance Investissement sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits transmis par Bpifrance Investissement Régions à la Date de Réalisation.

2.6.2 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, Bpifrance Investissement accepte dès la date des présentes, de prendre, à la Date de Réalisation, les éléments actifs et passifs composant le patrimoine de Bpifrance Investissement Régions tels qu'ils existeront alors.

Jusqu'au jour où la Fusion sera devenue définitive, Bpifrance Investissement Régions s'oblige à gérer les biens et droits transférés avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, à ne prendre aucun engagement important ou pouvant affecter la propriété ou la libre disposition des éléments d'actif qui y sont attachés ou susceptible d'emporter un changement significatif dans sa situation financière, le tout sans l'accord préalable de Bpifrance Investissement.

2.7 Charges et conditions générales de la Fusion

La Fusion est consentie aux charges et conditions suivantes :

2.7.1 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Investissement Régions dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de Fusion pourront faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet.

Au cas où des créanciers ou des bailleurs de locaux formeraient opposition à la Fusion projetée, dans les conditions légales et réglementaires, Bpifrance Investissement ferait son affaire, avec l'assistance de Bpifrance Investissement Régions, pour en obtenir mainlevée.

2.7.2 Bpifrance Investissement sera tenue à l'acquit du passif de Bpifrance Investissement Régions à elle transmis dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, et plus généralement à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunt et de titres de créances compris dans le patrimoine transféré, comme Bpifrance Investissement Régions est tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu.

La Fusion opérant transmission universelle du patrimoine de Bpifrance Investissement Régions, ce passif et les engagements hors bilan qui y sont attachés seront supportés par Bpifrance Investissement, laquelle sera débitrice de ces dettes au lieu et place de Bpifrance Investissement Régions, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Bpifrance Investissement subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge.

Bpifrance Investissement sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions et des avals pris par Bpifrance Investissement Régions et bénéficiera de toutes contre-garanties y afférant.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, Bpifrance Investissement sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel, sans revendication possible de part ni d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.

- 2.7.3** Bpifrance Investissement supportera toutes les charges et obligations postérieures à la Date de Réalisation de la Fusion (impôts, contributions, taxes, etc.) auxquelles les biens ou les activités apportés peuvent ou pourront être assujettis.
- 2.7.4** Bpifrance Investissement sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration ou résiliera à ses frais, sans recours contre Bpifrance Investissement Régions, tous les contrats auxquels cette société est partie.
- 2.7.5** Bpifrance Investissement prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation sans pouvoir exercer de recours contre Bpifrance Investissement Régions pour quelque cause que ce soit.
- 2.7.6** Bpifrance Investissement sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Bpifrance Investissement Régions, étant précisé que Bpifrance Investissement Régions ne confère aucune autre garantie que celles possédées par elle-même, ce qui est expressément reconnu et accepté par Bpifrance Investissement.
- 2.7.7** Bpifrance Investissement sera subrogée dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes conventions conclues par Bpifrance Investissement Régions, avec tous tiers et toutes administrations, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à Bpifrance Investissement Régions, à charge pour Bpifrance Investissement d'en assumer les charges et obligations correspondantes.
- 2.7.8** Bpifrance Investissement remplira toutes les formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

Bpifrance Investissement Régions s'oblige à fournir à Bpifrance Investissement tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans la Fusion et l'entier effet des présentes conventions. Notamment, Bpifrance Investissement Régions devra, à première réquisition de Bpifrance Investissement, concourir à l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du présent acte et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits transférés.
- 2.7.9** Bpifrance Investissement aura, après la Date de Réalisation, tout pouvoir pour, aux lieu et place de Bpifrance Investissement Régions et relativement aux biens à elle transférés, s'il y a lieu, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures et décisions.
- 2.7.10** Bpifrance Investissement se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant le patrimoine transféré.
- 2.7.11** Bpifrance Investissement fera effectuer à ses frais l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toutes natures qui lui sont apportées, y compris les parts des fonds détenues par Bpifrance Investissement Régions.

Bpifrance Investissement et/ou Bpifrance Investissement Régions, selon le cas, notifieront à toutes personnes morales ou entités concernées, le transfert des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toutes natures compris dans la présente Fusion, conformément aux règlements ou aux statuts des fonds ou sociétés concernées.

- 2.7.12** Bpifrance Investissement et/ou Bpifrance Investissement Régions, selon le cas, effectueront également toute notification, demande d'accord préalable ou formalité nécessaires au transfert à Bpifrance Investissement des mandats de société de gestion des fonds exercés par Bpifrance Investissement Régions conformément aux règlements des fonds concernés.

Il est précisé que le défaut d'accord préalable, pour les cas où un tel accord serait juridiquement requis, ne saurait en aucune façon compromettre la validité de l'apport et de la présente Fusion.

- 2.7.13** La réalisation définitive de la Fusion entraînera, en application des dispositions de l'article L. 1224-1 du Code de travail, le transfert automatique des contrats de travail des membres du personnel à la Date de Réalisation de la Fusion et dont une liste figure en Annexe 2.7.13. Bpifrance Investissement reconnaît avoir une parfaite connaissance de la liste, à la date de ce jour, des salariés concernés.

3. ABSENCE DE RAPPORT D'ÉCHANGE DES DROITS SOCIAUX - BONI DE FUSION

3.1 Absence de rapport d'échange des droits sociaux

- 3.1.1** Conformément à ce qui a été mentionné au paragraphe 1.1.3 ci-dessus, Bpifrance Investissement détenant à ce jour la totalité des actions de Bpifrance Investissement Régions et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, il ne sera pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de Bpifrance Investissement, ni à augmentation de son capital en conséquence de l'apport-fusion. Les actions de Bpifrance Investissement Régions seront donc annulées purement et simplement.

3.1.2 Boni de Fusion

- Le montant total de l'actif net de Bpifrance Investissement Régions sur la base des Comptes de Référence de l'Absorbée s'élevant à **8.112.683,61 euros**
- La valeur des actions Bpifrance Investissement Régions dans les Comptes de Référence de l'Absorbante s'élevant à **4.643.260,57 euros**
- La différence représente le montant prévu du boni de fusion, qui s'élève à **3.469.423,04 euros**

Le boni de fusion sera inscrit au passif du bilan, en intégralité en résultat financier, étant inférieur à la quote-part de résultats accumulés (et non distribués) par Bpifrance Investissements Régions depuis l'acquisition par Bpifrance Investissement des titres anciennement détenus par Bpifrance Financement.

La Fusion étant réalisée avec effet comptable et fiscal à la Date de Prise d'Effet, la valeur finale du boni de fusion sera déterminée sur la base du Bilan Définitif de l'Absorbée.

4. DISSOLUTION DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT REGIONS

Conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, la réalisation de la Fusion à la Date de Réalisation entraînera la dissolution sans liquidation de Bpifrance Investissement Régions et la transmission universelle de son patrimoine à Bpifrance Investissement.

5. REGIME FISCAL DE LA FUSION

Messieurs Nicolas Dufourcq et Bertrand Finet, ès-qualités, déclarent :

- que Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions sont des sociétés par actions simplifiées ayant leur siège social en France et, comme telles, soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- en matière d'impôt sur les sociétés, placer l'opération de Fusion sous le régime fiscal de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts ;
- en matière de droits d'enregistrement, placer l'opération de Fusion sous le régime spécial prévu à l'article 816 du Code général des impôts.

En conséquence, les options et engagements relatifs à la présente convention s'établissent ainsi qu'il suit :

5.1 Au regard des droits d'enregistrement

Les soussignés ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent qu'ils entendent placer la Fusion sous le régime spécial prévu à l'article 816 du Code général des impôts, en application duquel la formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe de 500 Euros.

5.2 Au regard de l'impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des dispositions ci-avant, la Fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires réalisés depuis cette date par Bpifrance Investissement Régions, seront inclus dans le résultat fiscal de Bpifrance Investissement au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014.

Les soussignés, représentants de l'Absorbante et de l'Absorbée, rappellent que l'Absorbante détient la totalité des actions de l'Absorbée et que la présente Fusion constitue une opération de restructuration interne. Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, les apports seront transcrits dans les écritures de l'Absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figureront dans le Bilan Définitif de l'Absorbée.

A l'effet de bénéficier des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts, Bpifrance Investissement s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et prescriptions dudit article applicables au cas présent, et notamment à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez Bpifrance Investissement Régions et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion ;

- se substituer à Bpifrance Investissement Régions pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière à raison des biens compris dans la Fusion ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (et des titres de portefeuille qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6. du Code général des impôts) qui lui sont apportées d'après la valeur qu'avaient ces éléments, du point de vue fiscal, dans les écritures de Bpifrance Investissement Régions ;
- réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés au d du 3. de l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la Fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que des immobilisations (ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6. du Code général des impôts) compris dans la Fusion pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de Bpifrance Investissement Régions ou, à défaut, rattacher au résultat de l'exercice de la Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de Bpifrance Investissement Régions ;
- l'ensemble des apports étant transcrits sur la base de leur valeur comptable, reprendre à son bilan l'ensemble des écritures comptables de Bpifrance Investissement Régions relatives aux éléments apportés (valeurs d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de Bpifrance Investissement Régions.

Bpifrance Investissement s'engage, en outre, à joindre à sa déclaration de résultat aussi longtemps que nécessaire un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et le cas échéant la valeur du mali technique de fusion mentionné au troisième alinéa du 1 de l'article 210 A du Code général des impôts, conformément à l'article 54 *septies* I du Code général des impôts et à l'article 38 *quindecies* de l'annexe III au même Code.

Bpifrance Investissement Régions s'engage également à joindre ledit état de suivi des plus-values en sursis d'imposition à sa déclaration de résultat de l'exercice de cessation qui doit être souscrite dans les 60 jours de la publication de la Fusion.

Bpifrance Investissement inscrira aussi longtemps que nécessaire les plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 *septies* II du Code général des impôts.

En outre, en tant que de besoin, Bpifrance Investissement s'engage à procéder elle-même, à concurrence de la fraction desdites sommes restant à rapporter à la date d'effet de la Fusion, à la réintégration des subventions d'équipement qu'avait obtenues Bpifrance Investissement Régions pour le financement des immobilisations apportées par l'effet de la Fusion. Bpifrance Investissement s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 *septies* du Code général des impôts.

5.3 Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée

En application de l'article 257 *bis* du Code général des impôts, « *les livraisons de biens et les prestations de services, réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, sont dispensées de celle-ci lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens* ».

La Fusion portant transfert d'une universalité partielle de biens entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, les livraisons de biens et prestations de services réalisées à l'occasion de la Fusion seront dispensées de cette taxe sur le fondement de l'article 257 *bis* du Code général des impôts.

Bpifrance Investissement sera réputée continuer la personne de Bpifrance Investissement Régions notamment à raison des régularisations de taxe sur la valeur ajoutée auxquelles cette dernière aurait dû procéder à raison des biens apportés par l'effet de la Fusion si elle avait continué son exploitation.

Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions mentionneront, conformément à l'article 287, 5-c du Code général des impôts, le montant hors taxe des livraisons de biens et des prestations de services réalisées dans le cadre de la Fusion sur leur déclaration respective de chiffre d'affaires CA3 souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération a été réalisée, sur la ligne « *autres opérations non imposables* ».

5.4 Participation-construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, Bpifrance Investissement prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à Bpifrance Investissement Régions à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2013.

5.5 Taxes diverses

Bpifrance Investissement sera subrogée dans tous les droits et obligations de Bpifrance Investissement Régions, en ce qui concerne les dispositions légales relatives à :

- la contribution économique territoriale ;
- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue ;
- la taxe d'apprentissage ;
- la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- la contribution sociale de solidarité des sociétés.

5.6 Opérations antérieures

Bpifrance Investissement déclare reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par Bpifrance Investissement Régions et/ou de tous les agréments qui auraient pu lui être accordés à l'occasion d'opérations de fusion, de scission, d'apport partiels d'actif ou de toute opération assimilée, soumises au régime fiscal de faveur des fusions, en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou soumises à tout autre report ou sursis d'imposition.

6. REMISE DE TITRES – POUVOIRS – ELECTION DE DOMICILE – LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

6.1 Remise des titres et consultation

Lorsque la présente convention sera devenue définitive, il sera remis à Bpifrance Investissement tous les titres de propriété, actes, documents et autres pièces concernant les biens et droits apportés.

6.2 Pouvoirs - Election de domicile

6.2.1 Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts ou publications prescrits par la loi, notamment en vue de faire courir, avant la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur la présente convention, le délai accordé aux créanciers et, d'une manière plus générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

6.2.2 Pour l'exécution des présentes, les soussignés font ès-qualités élection de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

6.3 Loi applicable - Litige

La présente Fusion est soumise à la loi française.

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation de la présente Fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

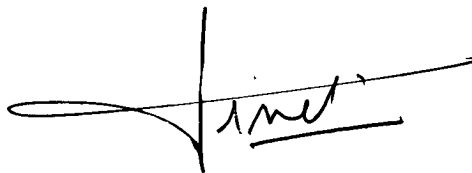
Fait à Paris

Le 11 février 2014

en 6 exemplaires originaux



Bpifrance Investissement
Représentée par Monsieur Nicolas Dufourcq



Bpifrance Investissement Régions
Représentée par Monsieur Bertrand Finet

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

Liste des Annexes

- Annexe 1.4 (a)** : Comptes de Référence de Bpifrance Investissement Régions au 31 décembre 2013
- Annexe 1.4 (b)** : Comptes de Référence de Bpifrance Investissement au 31 décembre 2013
- Annexe 2.7.13** : Liste des salariés de Bpifrance Investissement Régions transférés

Annexe 1.4 (a) : Comptes de Référence de Bpifrance Investissement Régions au 31 décembre 2013

1-

BILAN ACTIF

2050

signation :Epf France Investissement Régions

Adresse :27-31 avenue du Général Lederc 94710 MAISONS ALFORT

SIRET :40174950200027

Durée N:12

Durée N-1:12

Catégories		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immeubles de placement	AB				
Immeubles de développement	AC	39 215	39 215		4 357
Concessions, brevets, droits similaires	AD				
Immeubles commerciaux (1)	AE	609 796	609 796		
Autres immobilisations incorporelles	AF	487 637	215 281	272 355	305 362
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AG				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Immeubles	AH				
Constructions	AI				
Installations techniq., matériel, outillage	AJ				
Autres immobilisations corporelles	AK	147 607	3 379	144 227	244 754
Immobilisations en cours	AL				
Avances et acomptes	AM				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	AN				
Autres participations	AO				
Créances rattachées à participations	AP				
Autres titres immobilisés	AQ	147 665	43 081	104 584	79 015
Prêts	AR				
Autres immobilisations financières	AS	75 674		75 674	146 969
TOTAL II		1 507 596	910 754	596 841	780 459
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	AT				
En-cours de production de biens	AV				
En-cours de production de services	AW				
Produits intermédiaires et finis	AX				
Marchandises	AY				
Avances, acomptes versés/commandes	AZ	44 612		44 612	
CREANCES					
Créances clients & optes rattachés (3)	BA	1 645 335	217 623	1 427 711	1 244 979
Autres créances (3)	BB	731 725		731 725	31 804
Capital souscrit et appelé, non versé	BC				
DIVIDENDES					
Dividendes mobilières de placement	BD	10 798 937		10 798 937	10 104 779
Dividendes actions propres	BE				
Disponibilités	BF	230 903		230 903	156 150
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	BG	34 610		34 610	114 102
TOTAL III		13 486 124	217 623	13 268 500	11 651 816
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Immeubles de placement	BH				
Immeubles de développement	BI				
Concessions, brevets, droits similaires	BJ				
Immeubles commerciaux (1)	BJ				
Autres immobilisations incorporelles	BJ				
Avances, acomptes immob. Incorporelles	BJ				
TOTAL GENERAL (I à VI)		14 993 720	1 128 378	13 865 342	12 432 275
Envois: (1) droit bail		(2) Part - 1 an immo fin.		(3) Part à + 1 an [CR]	
N-1		N-1		N-1	
clause réserv. propr.					
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Renvois			
1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
2) Dont		1D	
- Ecart de réévaluation libre		1E	
- Réserve de réévaluation (1976)		EF	
3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EG	5 071 355
4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an		EH	5 337 990
5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	(balo)		
Dettes à plus d'un an	(balo)		
Dettes à moins d'un an	(balo)		

signation : EpiFrance Investissement Régions

libriques	France		Exportation		31/12/2013		31/12/2012
entes de marchandises	FA		FB		FC		
oduction - biens	FD		FE		FF		
endue - services	FG	18 818 891	FH	0	FI	18 818 891	17 021 726
-IFFRED AFFAIRES NET	FJ	18 818 891	FK		FL	18 818 891	17 021 726
oduction stockée					FM		
oduction immobilisée					FN		
obventions d'exploitation					FO		
prises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	195 398	30 000
utres produits (1) (11)					FQ	11	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				FR	19 014 300	17 051 729
chats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
ariation de stock (marchandises)					FT		
chats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
ariations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
utres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	5 810 798	4 969 224
pôts, taxes et versements assimilés					FX	1 519 228	1 129 834
alaires et traitements					FY	5 406 133	3 880 223
harges sociales (10)					FZ	2 730 127	1 936 771
OTATIONS D'EXPLOITATION							
ur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	155 052	140 231
- dotations aux provisions					GB		
ur actif circulant : dotations aux provisions					GC	121 714	157 909
ur risques et charges : dotations aux provisions					GD	100 736	260 105
utres charges (12)					GE	1 522	1 708
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II				GF	15 845 313	12 476 008
. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 168 987	4 575 720
PERATIONS EN COMMUN							
énéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
erte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
PRODUITS FINANCIERS							
roduits financiers de participations (5)					GJ		
roduits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
utres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
réprises sur provisions et transferts de charges					GM	8 376	32 581
ifférences positives de change					GN		
roduits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	12 868	32 373
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V				GP	21 245	64 954
dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	2 214	4 032
ntérêts et charges assimilées (6)					GR		
ifférences négatives de change					GS		
harges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI				GU	2 214	4 032
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	19 030	60 922
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 188 018	4 636 643

Bpifrance Investissement Régions

27-31 avenue du général Leclerc

94710 Maisons Alfort

ANNEXE au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1.1 - Immobilisations corporelles
- 1.2 - Immobilisations financières
- 1.3 - Valeurs mobilières de placement

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3 - COMMENTAIRE SUR LES COMPTES DE BILAN

- 3.1 – Fonds de commerce
- 3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 - Immobilisations financières
- 3.4 - Produits à recevoir
- 3.5 - Evaluation des valeurs mobilières de placement fongibles
- 3.6 - Comptes de régularisation Actif
- 3.7 - Charges à payer

4 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

- 4.1 - Calcul de l'impôt
- 4.2 – Honoraires des Commissaires aux comptes
- 4.3 – Variation des Capitaux Propres (en K€)

5 - AUTRES INFORMATIONS

- 5.1 - Provisions
- 5.2 – Tableau des provisions et dépréciation
- 5.3 - Echéance des créances et des dettes
- 5.4 - Effectifs
- 5.5 - Rémunérations des dirigeants
- 5.6 - Informations concernant les parties liées

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

7 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels, arrêtés en euros au 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes du plan comptable général de 1999 et aux principes généralement admis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices

FSI Régions applique les dispositions du PCG, le règlement CRC 99-03 et notamment sa mise à jour par le règlement CRC n°2007-02 du 14 décembre 2007.

1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif lors du transfert de propriété.

Elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie prévisible des biens :

- . installations, agencements, aménagements : 10 ans
- . matériel de bureau : 5 ans
- . matériel informatique : 2,5 à 3 ans
- . mobilier de bureau : 10 ans

1.2 Immobilisations financières

Les titres de participation et autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur valeur d'entrée.

A l'exception des titres à revenus variables, les produits relatifs à ces immobilisations sont enregistrés selon le mode couru.

Les produits des titres à revenus variables sont comptabilisés lors de la prise de décision par l'Assemblée Générale.

Les immobilisations financières font l'objet d'une évaluation par société qui permet d'apprécier les risques encourus et les dépréciations à constituer.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'entrée. Les moins-values latentes sur les valeurs mobilières de placement, par rapport au cours du jour de la clôture, donnent lieu à dépréciation.

Les produits des titres à revenus fixes sont enregistrés selon le mode couru.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode F.I.F.O. "premier entré - premier sorti".

2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La mise en place de la nouvelle organisation de Bpifrance Investissement Régions s'est poursuivie pour l'année 2013 par l'ouverture de sept nouvelles implantations régionales et par le recrutement de 17 collaborateurs.

La période d'investissement du FCPR AED Compartiment 4 s'est terminée par anticipation le 31 mars 2013. La période d'investissement du FCPR AEM s'est terminée le 30 juin 2013.

Les FCPR FSI Régions Mezzanine et FSI Régions 1 ont été abondés en date du 1^{er} juillet 2013 à hauteur de 100 001 000 € chacun.

Par assemblée générale mixte du 25 juillet 2013, il a été décidé du :

- Transfert du siège social du 137 rue de l'Université - 75007 PARIS au 27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 MAISONS-ALFORT
- Changement de la dénomination sociale de « FSI Régions » en « Bpifrance Investissement Régions »

Au 1^{er} novembre, la société a déménagé du 137 rue de l'université- 75007 PARIS au 14 rue Le Peletier - 75009 PARIS. Ce déménagement a entraîné la résiliation par anticipation du bail « Rue de l'université » pour un montant de 227 823 Eur. De plus, des immobilisations ont été mises au rebut pour une valeur nette comptable de 271 686 Eur.

Monsieur Claude Sauvageot, directeur général est parti à la retraite en date du 31 décembre 2013.

3 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE BILAN

3.1 - Fonds de commerce

Il est amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- d'une part compte tenu de la durée limitée des mandats de gestion qui sont à l'origine de la capacité bénéficiaire sur une période ayant servi de base à la création de ce fonds,
- d'autre part du fait de l'incertitude liée au maintien de cette capacité bénéficiaire sur une période indéfinie.

Il est rappelé par ailleurs, que ce fonds de commerce est considéré comme une non valeur par l'AMF.

3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles (en euros)

Les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

IMMOBILISATIONS BRUTES	Début exercice	Augmentations En cours d'exercice	Diminutions En cours d'exercice	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherches	39 216			39 216
Logiciels	443 083	44 554		487 637
Fond de commerce (évaluation des éléments Incorporels autres que les logiciels lors de l'apport d'actif)	609 796			609 796
Immobilisations Corporelles	587 536	244 293	684 222	147 607
TOTAL BRUT	1 679 631	288 847	684 222	1 284 256

AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	début Exercice	AMORTISSEMENT LINEAIRE		AMORTISSEMENT DEGRESSIF		MONTANT Fin
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Exercice
Immobilisations Incorporelles	172 578	81 919				254 497
Immobilisations Corporelles	342 783	71 848	136 890	1 286	275 646	3 381
TOTAL AMORTISSEMENTS	515 361	153 767	136 890	1 286	275 646	257 877

3.3 Immobilisations financières (en euros)

	Début d'exercice	augmentations	diminutions	Fin d'exercice
. Dépôts et cautionnements	146 970	73 499	144 795	75 674
. Parts Avenir Entreprises 1				
. Parts Avenir Entreprises Mezzanine	117 048		579	116 469
. Parts Avenir Entreprises Développement B4	5 600	18 000		23 600
. Part FSI Régions 1	1 000	1 000		2 000
. Parts OC+B	3 611		14	3 597
. Part FSI Régions Mezzanine	1 000	1 000		2 000

3.4 Produits à recevoir (en euros)

Les produits à recevoir inscrits à l'actif du bilan se présentent comme suit :

- Factures à établir 1 200 690 €

3.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement (en euros)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur d'entrée selon la méthode F.I.F.O.. A la clôture de l'exercice l'inventaire du portefeuille s'établit comme suit :

DESIGNATION	Quantité	Valeur au bilan	Valeur d'inventaire
NATIXIS INST.JOUR	270	10 798 938	10 803 980

3.6 Comptes de régularisation Actif :

- Charges constatées d'avances :	
- Locations immobilières et mobilières	24 571 €
- Maintenance	5 940 €
- Fournitures diverses	4 100 €
	34 611 €

3.7 Charges à Payer : (en euros)

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- , Fournisseurs factures non parvenues	1 677 946 €
- Dettes fiscales et sociales	
- ., Charges congés payés	671 606 €
- ., Autres charges à payer – personnel	922 931 €
- ., Charges à payer organismes sociaux, fiscaux	594 698 €

4 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

4.1Calcul de l'impôt

Le bénéfice fiscal de l'exercice 2013 est de 2 708 031 euros et donne lieu à un IS de 907 286 euros.

4.2 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charges se sont élevés à 45 583 € HT pour l'exercice 2013 .

4.3 Variation des capitaux propres (en K€)

	SITUATION NETTE AU 31.12.12 AVANT RESULTAT	AFFECTATION DU RESULTAT 2012	VARIATION DU CAPITAL	RESULTAT AU 31.12.13	SITUATION NETTE AU 31.12.13 AVANT RESULTAT
CAPITAL	2 004	/			2 004
RESERVE LEGALE	153	48			201
RESERVES INDIPONIBLE S		/			
REPORT A NOUVEAU	1 211	2 937			4 148
DIVIDENDES					
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 985	-2 985		1 760	1 760
TOTAL	6 353	0	-	1 760	8 113
DISTRIBUTIO N DE DIVIDENDES EN ACTIONS :					
DISTRIBUTIO N DE DIVIDENDES EN NUMERAIRE					

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1. Indemnité de départ en retraite du personnel

En application des conventions collectives en vigueur, FSI Régions est tenue de verser une indemnité de départ à tout membre du personnel partant en retraite. Le montant de l'indemnité repose notamment sur l'ancienneté du salarié à la date de son départ de la société. Au 31 décembre, les engagements de la société ont été évalués sur la base de l'indemnité à verser à l'ensemble de son personnel au jour de leur départ en retraite. Ces engagements ont été déterminés en application de la méthode prospective actualisée, sur la base des paramètres suivants :

- Ancienneté acquise à la date théorique du départ en retraite pour chaque salarié,
- Prise en compte de tables de mortalité distinctes pour les salariés hommes et femmes (tables TH 00-02 et TF 00-02),
- Probabilité de présence du salarié à la date de départ en retraite,

- Taux d'inflation à 2 % (incluse dans les autres paramètres),
- Rémunération annuelle estimée à l'âge de départ à la retraite compte tenu des revalorisations salariales (profil de carrière correspondant à 2,0 % pour tout âge inflation incluse),
- Taux d'actualisation inflation incluse correspondant à 3.20 %
- Taux de charges sociales fixé à 50% des rémunérations brutes.

Les hypothèses de calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite sont revues chaque année. Par rapport à l'exercice précédent,la principale modification de paramètres concerne :

- Taux d'actualisation de 3.20 % (contre 2.75% en 2012),

5.2 Tableau des provisions et dépréciations

RUBRIQUES	MONTANT Début exercice	Augmentations Dotations	Reprises Disponibles	Reprises Utilisées	MONTANT Fin exercice
Dépréciations. Immobilisations Financ.	49 243	2 214		8 376	43 081
Dépréciation des comptes clients	129 909	106 715		19 000	217 624
TOTAL	179 152	108 929		27 376	260 705

5.3 Echéances des créances et des dettes

Les échéances des créances composant l'actif circulant et des dettes sont toutes à moins d'un an.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des créances clients dont l'antériorité est supérieure à 6 mois ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

5.4 Effectifs et Droit Individuel à la Formation (DIF)

L'effectif des salariés employés se ventile selon les catégories suivantes :

CATEGORIES	31/12/2012	31/12/2013
Cadres	45	55
Employés	4	8

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève au 31/12/2013 à 2 514 heures.

5.5 Rémunérations des dirigeants

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants conduisant à donner des indications sur les rémunérations individuelles ne sont pas communiquées dans la présente annexe.

5.6 Informations concernant les parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant TTC des transactions conclues avec la partie liée en €	Autres informations
Bpifrance Financement	Commissions d'apporteurs	626 126.00	
	Hébergement	334 880.00	
	Loyers « Drouot »	13 727.09	
Bpifrance Investissement	Accès Base de données	14 352,00	
	Loyers	464 082.29	
	Mise à disposition personnel	120 796	

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2013

Le capital social se compose de 835 000 actions de 2.40 euros comme suit :

- Bpifrance investissement	80,00	%
- Bpifrance financement	20,00	%

7 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société suivante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	FORME	MONTANT CAPITAL	% DETENU
Bpifrance investissement	PARIS 7eme	S.A.S	4 666 090 eur	80,00 %

Annexe 1.4 (b) : Comptes de Référence de Bpifrance Investissement au 31 décembre 2013

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	1 216 778	658 753	558 025	225 775
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 828 030		1 828 030	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 451 641	97 000	1 354 641	1 055 764
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 511 570		3 511 570	3 486 570
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	839 095	166 785	672 311	536 775
Prêts	10 016		10 016	10 048
Autres immobilisations financières	982 010		982 010	940 227
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 839 140	922 538	8 916 602	6 255 159
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	36 211		36 211	93 632
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 460 854		2 460 854	516 756
Autres créances	2 830 310		2 830 310	319 615
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				17 214 688
Disponibilités	16 968 222		16 968 222	766 501
Charges constatées d'avance (3)	95 260		95 260	1 383 470
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 390 856		22 390 856	20 294 662
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	32 229 996	922 538	31 307 459	26 549 821
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 709 520	4 709 520
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Carte de réévaluation		
Réserve légale	470 952	468 219
Reserves statutaires ou contractuelles	2 480	2 480
Reserves réglementées		
Autres réserves	2 500 702	2 500 702
Report à nouveau	3 226	3 532
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 206 241	8 323 687
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 893 122	16 008 140
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	52 691	52 691
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	52 691	52 691
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	444 429	4 068
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 600 152	1 342 848
Dettes fiscales et sociales	10 597 711	8 591 909
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	580 194	470 754
Autres dettes	139 160	57 542
Produits constatés d'avance (1)		21 868
TOTAL DETTES	19 361 646	10 488 989
Cartes de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 307 459	26 549 821
1) Dont à plus d'un an (a)	933 557	400 141
1) Dont à moins d'un an (a)	18 428 089	10 088 849
2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	60 484 302	55 645 969
Chiffre d'affaires net	60 484 302	55 645 969
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 649	3 184
Autres produits	13	1 268
Total I	60 486 964	55 650 422
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-3 150
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	21 684 450	19 588 833
Impôts, taxes et versements assimilés	3 880 570	2 658 717
Salaires et traitements	14 394 653	11 660 314
Charges sociales	8 341 994	7 217 135
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements	349 214	277 764
Sur Immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	70 410	140 322
Total II	48 721 290	41 539 934
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 765 674	14 110 487
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 801	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 328	34
Différences positives de change	194	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	822	48 476
Total V	12 145	48 511
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 677	9 168
Intérêts et charges assimilées (4)	1	211
Différences négatives de change	350	544
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	10 027	9 924
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 118	38 587
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 767 792	14 149 075

Compte de résultat (suite)

	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion		
Produits sur opérations en capital	25 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
total produits exceptionnels (VII)	25 000	
Charges exceptionnelles		
Charges sur opérations de gestion	3 815 093	
Charges sur opérations en capital	43 797	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000 551	
total charges exceptionnelles (VIII)	4 859 442	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 834 442	
Participation des salariés aux résultats (IX)	563 826	1 234 329
Impôts sur les bénéfices (X)	2 163 283	4 591 059
total des produits (I+III+V+VII)	60 524 109	55 698 933
total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 317 868	47 375 246
BENEFICE OU PERTE	4 206 241	8 323 687
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	53 790	14 529
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques

Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1. Faits significatifs de l'exercice

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Les opérations d'apports ont été réalisées en date du 12 juillet 2013.

Le 31 décembre 2013 BPI-Groupe (Bpifrance) détient :

- 89,7 % du capital de Bpifrance Financement (ex SA OSEO) ;
- 100% du capital de CDCE-1 (société détenant 99,4% de Bpifrance Investissement - ex CDCE) ;
- 100% du capital de Bpifrance Participations (ex FSI).

Dans ce contexte, le siège social du FSI, renommé Bpifrance Participations a été transféré dans le Val de Marne à Maisons-Alfort. Les équipes ont quitté au cours du dernier trimestre 2013 la rue de l'Université à Paris pour s'installer avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort et rue Le Peletier à Paris.

2. Evénements postérieurs à la clôture

La réorganisation est en cours visant à regrouper les moyens des sociétés du pôle investissement du groupe Bpifrance (Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement Régions) au sein de Bpifrance Investissement.

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Le bilan de l'exercice 2013 fait ressortir un résultat bénéficiaire après impôt de 4 206 241.26 €.

Règles et méthodes d'évaluation

Autres immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

Licences : 1 à 10 ans

Logiciels : 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et des comptes de règlements, et

les tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner,

la réévaluation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elle est située, en contrepartie de l'obligation encourue.

par option :

les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition,

les coûts d'emprunts pour financer l'acquisition, pendant la période de production de cet actif.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent des avantages économiques sur des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans, linéaire

Matériel de bureau et informatique : 1 à 5 ans, linéaire et dégressif

Matériel roulant : 10 ans, linéaire

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours correspondent à des investissements informatiques en cours et s'évaluent à 1 828 029.63€.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Les parts souscrites de F.C.P.R. (Fonds Commun de Placement à Risques) sont comptabilisées à l'actif pour leurs montants totaux de souscription, la part non libérée de ces titres figure au passif en dettes sur immobilisations.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients n'intègrent pas les créances cédées au titre de l'escompte et font l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Provisions

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

La provision constituée en 2009 pour un montant de 52 691 euros concernant des risques liés à un litige prud'homal a été maintenue au 31 décembre 2013 en l'absence d'évolution sur la période.

Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2013.

Les indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

Notes sur le bilan

ctif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	734 202	2 310 605		3 044 808
mmobilisations incorporelles	734 202	2 310 605		3 044 808
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagement divers	1 148 359	574 967	1 371 887	351 439
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	434 782	967 146	301 726	1 100 202
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
mmobilisations corporelles	1 583 142	1 542 113	1 673 613	1 451 641
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 486 570	25 000		3 511 570
Autres titres immobilisés	703 212	250 190	114 306	839 095
Prêts et autres immobilisations financières	950 275	963 242	921 491	992 026
mmobilisations financières	5 140 056	1 238 432	1 035 797	5 342 691
ACTIF IMMOBILISE	7 457 400	5 091 149	2 709 410	9 839 140

Notes sur le bilan

immobilisations financières

Liste des filiales et participations

enseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales détenues à + 50 %)				
3pifrance Investissement Régions 94710 Maisons-Alfort Cedex	2 004	4 348	80,00	2 985
Participations (détenues entre 10 et 50%)				
AS Consolidation Développement Gestion 75007 Paris	900	587	47,34	201

bleau présenté en K€

Notes sur le bilan

mortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	508 428	150 326		658 753
mmobilisations incorporelles	508 428	150 326		658 753
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagement divers	374 324	1 001 594	1 371 887	4 031
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 053	197 845	257 929	92 969
Emballages récupérables et divers				
mmobilisations corporelles	527 377	1 199 439	1 629 817	97 000
CTIF IMMOBILISE	1 035 805	1 349 765	1 629 817	755 753

Notes sur le bilan

ctif circulant

etat des créances

total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 378 450 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 016		10 016
Autres	982 010		982 010
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 460 854	2 460 854	
Autres	2 830 310	2 830 310	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	95 260	95 260	
Total	6 378 450	5 386 423	992 026
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	32		

roduits à recevoir

	Montant
LIANTS-FACT.A ETABLIR	883 979
OURN. AVOIR A RECEVOIR	37 076
Total	921 055

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 4 709 520,00 euros décomposé en 470 952 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	470 952	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	470 952	10,00

Le 21 décembre 2007, le président a prévu la mise en place d'une attribution gratuite d'actions au personnel salarié de la société présent à cette date.

Le nombre maximum d'actions pouvant être attribué est de 29 200 actions.

La première attribution a eu lieu en décembre 2007 et s'est traduite par l'attribution de 22 983 actions, compte tenu de 356 actions venues caduques suite au départ d'un bénéficiaire avant l'expiration du délai d'ancienneté de 2 ans requis.

Ces 22 983 actions ont été livrées en décembre 2009.

La deuxième attribution a eu lieu en décembre 2008 et s'est traduite par l'attribution de 1 626 actions. Ces actions ont été livrées le 20 décembre 2010.

La troisième attribution a eu lieu en décembre 2009 et s'est traduite par l'attribution de 1 610 actions. Ces actions ont été livrées le 21 décembre 2011.

La quatrième attribution a eu lieu en novembre 2010 et s'est traduite par l'attribution de 2 733 actions. Ces actions ont été livrées en novembre 2012.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
CDC E 175 007 PARIS	99,42	468 219,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Decision de l'assemblée générale du 05/04/2013.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	3 532
Résultat de l'exercice précédent	8 323 687
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	8 327 219
Affectations aux réserves	2 733
Distributions	8 321 260
Autres répartitions	
Report à Nouveau	3 226
Total des affectations	8 327 219

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2013	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2013
Capital	4 709 520				4 709 520
Reserve légale	468 219	2 733	2 733		470 952
Reserves générales	2 503 182				2 503 182
Report à Nouveau	3 532	-306	-306		3 226
Résultat de l'exercice	8 323 687	-8 323 687	4 206 241	8 323 687	4 206 241
Dividendes		8 321 260			
Total Capitaux Propres	16 008 140		4 208 668	8 323 687	11 893 122

Notes sur le bilan

rovisions

ableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
litiges	52 691				52 691
garanties données aux clients					
ertes sur marchés à terme					
amendes et pénalités					
ertes de change					
ensions et obligations similaires					
our impôts					
renouvellement des immobilisations					
ros entretien et grandes révisions					
harges sociales et fiscales					
ur congés à payer					
utres provisions pour risques					
t charges					
total	52 691				52 691
départition des dotations et des eprises de l'exercice :					
xploitation					
inancières					
xceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 361 646 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	444 429	4 036		440 393
Dettes fournisseurs et comptes attachés	7 600 152	7 600 152		
Dettes fiscales et sociales	10 597 711	10 597 711		
Dettes sur immobilisations et comptes attachés	580 194	87 030	406 135	87 029
Autres dettes (**)	139 160	139 160		
Produits constatés d'avance				
Total	19 361 646	18 428 089	406 135	527 422
*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	32			
**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	712 639
Conges payés	1 097 718
Intéressement	1 606 469
Participation	563 826
Personnel-ch.a payer	398 702
Personnel médaille du travail	1 243 428
Charges/conges payés	558 766
Org.sociaux : ch.a payer	764 194
Etat-autres charg.a paye	561 988
Charges a payer	6 256
Total	7 513 985

Notes sur le bilan

utres informations

léments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	3 054 823	426 060
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations	3 054 823	426 060
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	229 299	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	229 299	
Actifs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes		

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	95 260		
Total	95 260		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2013
Ventes de marchandise	
Production vendue de biens	
Production vendue de services	60 484 302
Autres	
TOTAL	60 484 302

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2013	31/12/2012
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 801	
Reprises sur provisions et transferts de charge	9 328	34
Différences positives de change	194	1
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	822	48 476
Total des produits financiers	12 145	48 511
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 677	9 168
Intérêts et charges assimilées	1	211
Différences négatives de change	350	544
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	10 027	9 924
Résultat financier	2 118	38 587

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 000	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	25 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 815 093	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	43 797	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 000 551	
Total des charges exceptionnelles	4 859 442	
Résultat exceptionnel	-4 834 442	

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Charges exceptionnelles liées au déménagement	3 815 093	
Reprises comptables des éléments d'actif cédés	43 797	
Amortissements des immobilisations	1 000 551	
Produits des cessions d'éléments d'actif		25 000
TOTAL	4 859 442	25 000

Résultat et impôts sur les bénéfices

Décomposition de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
Résultat courant	11 767 792		11 767 792
Résultat exceptionnel	-4 834 442		-4 834 442
Participations des salariés	563 826		563 826
Résultat comptable	6 369 524	2 163 283	4 206 241

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 129 salariés

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Adresses	115	4
Ingénieurs de maîtrise et techniciens		
Employés	14	
Ouvriers		
Total	129	4

Entité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Bpi Groupe

Forme : Société Anonyme

Capital de : 20 981 406 140€

Adresse du siège social :
31 avenue du Général Leclerc
93100 Maisons-Alfort Cedex

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution prêts aux salariés	172 130
Avances et cautions	172 130
Engagements en matière de pensions	1 552 676
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	1 724 806
Mont concernant :	
Des dirigeants	
Des filiales	
Des participations	
Des autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Caution prêts aux salariés

Bpifrance Investissement s'est porté caution pour des prêts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations à des salariés.

À la clôture de l'exercice, le montant des mensualités restant à rembourser s'élève à 172 130 euros.

Patrimoine et Création 2

À la création du fonds Patrimoine & Création 2, Bpifrance Investissement avait pris l'engagement de souscrire à de nouvelles parts si la taille du fonds était augmentée. La taille du fonds restant inchangée, l'engagement de souscription est devenu caduc.

Par ailleurs, les parts C déjà émises ont été rachetées par le fonds puis annulées au cours du premier semestre 2013.

BIOAM

Dans le cadre de la TUP de BIOAM Gestion réalisée le 1er juillet 2010, Bpifrance Investissement a repris l'engagement de verser, s'il y avait lieu, une distribution sur les parts B du fonds Bioam, 50% de la somme.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 552 676 euros

Tableau des cinq derniers exercices

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 149 830	4 666 090	4 682 190	4 709 520	4 709 520
Nombre d'actions ordinaires	292 000	442 000	442 000	442 000	442 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire	22 983	24 609	26 219	28 952	28 952
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	27 966 999	46 019 569	47 986 127	55 645 969	60 484 302
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	9 189 245	17 140 333	15 289 702	14 435 974	8 283 462
Impôts sur les bénéfices	2 920 197	5 486 063	4 688 291	4 591 059	2 163 283
Participation des salariés	672 214	1 448 819	1 198 874	1 234 329	563 826
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	5 596 834	10 205 451	9 402 537	8 610 586	5 556 353
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 537 636	9 922 766	9 208 106	8 323 687	4 206 241
Résultat distribué	13 841 732	9 768 761	9 205 343	8 321 260	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	17,77	21,87	20,08	18,28	11,80
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	17,58	21,27	19,67	17,67	8,93
Dividende distribué	52,00	20,94	19,66	19,66	-
Personnel					
Effectif salariés	56	82	96	114	129
Montant de la masse salariale	5 688 616	8 222 315	9 688 007	11 660 314	14 394 653
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 234 994	4 780 850	5 722 603	7 217 135	8 341 994

Annexe 2.7.13 : Liste des salariés de Bpifrance Investissement Régions transférés

Nom	Prénom	Nature du contrat
BARON	LAURENCE	CDI
BOUADJADJA	DENIAZED	CDI
SOLLEAU	JACQUES	CDI
ETCHEGOYHEN	JEAN LOUIS	CDI
MESGUICH	SERGE	CDI
GARCIA FAURE	ADELE	CDI
PREVOT	MARC	CDI
JARNIER	DELPHINE	CDI
AUTIERE	DANIELLE	CDI
JOURDES	VERONIQUE	CDI
CHESNOT	MENELE	CDI
GALAMAND	ISABELLE	CDI
VILARINHO	DENIS	CDI
MAHIEU	ALEXIS	CDI
GAUTHIER	LAURENCE	CDI
LAGARDE	WILFRID	CDI
DU COURAU	DELPHINE	CDI
D'HEROUVILLE	ALEXIS	CDI
LUMINET	LAURENCE	CDI
CHAUMIEN	CYRIL	CDI
POITOUT	MAGALI	CDI
SALHI	ELYSSA	CDI
BEAL	CEDRIC	CDI
DECKER	THIERRY	CDI
GEEROLF	PIERRE	CDI
DESMIER	FRANCE	CDI
STIEVENARD	VINCENT	CDI
CAPO	JEAN YVES	CDI
MARTINHO	CRISTINA	CDI
SORIN	AUDREY	CDI
BEN JEMAA	SAMIA	CDI
SAMARUT	CAMILLE	CDI
DELIAS	Marie-Christine	CDI
DE LA SERRE	NICOLAS	CDI
CHETRIT	MARIE CLAUDE	CDI
RABEISEN	MATTHIEU	CDI
DELATTRE	MARC	CDI
LEVY	OLIVIER	CDI
WILLENBUCHER	FRANCK	CDI
FREFIELD	RONAN	CDI

FOURCADE	ROMAIN	CDI
FAKHOURY	ALAIN	CDI
KACED	DJAMILA	CDI
GIAI-GISCHIA	Lionel	CDI
CUISIN	Olivier	CDI
BARBE	Jessica	CDI
ATANIAN	Marc	CDI
BONNAFOUS	Monique	CDI
FOUGERAY	Jean-Marie	CDI
LANGLADE	Jérôme	CDI
TUEUX	Alain	CDI
BUSQUE	Chrisitine	CDI
VILLAIN	BENOIT	CDI
LETIER	FANNY	CDI
MAILLON	AMELIE	CDD
GIOVANNONE	GREGORY	STAGE
TALARON	Denis	CDI
DURIEZ	Jean-Yves	CDI
RAMET	Joan	CDD
BENTALEB	Soukanda	CDD
ZILBER	Benoît	CDI
ELLIOTT-HADDAD	Aline	CDD
DARDENNE	Nicolas	CDI
DOYENNEL	LUC	CDI
GROEBER	VINCENT	CDD
FARAJ	Omar	STAGE
DEBLOCK	Géraldine	CDD